



Programme de formation Habilitation électrique personnel électricien B1V-B2V-BC-BR-HOV

Durée de la formation

3 jours soit 21 heures (formation initiale)

Personne concernée

Personnels électriciens intervenants sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers et appelés à réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique, des essais et des vérifications.

Présenter les aptitudes médicales requises

Effectifs

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 12 personnes maximum

Objectifs

Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques (remise en état de fonctionnement, mise en service partielle et temporaire).

Programme

NOTION ELEMENTAIRES

- ⚠ Rappels des notions de base en électricité
- ⚠ Appellation des câbles et couleur des conducteurs ; symboles
- ⚠ Les risques d'origine électrique
- ⚠ Premiers secours à apporter aux électrisés

DANGER ET PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE

- ⚠ Contexte réglementaire
- ⚠ Protection contre les contacts directs et indirects
- ⚠ Dispositifs de protection
- ⚠ Les équipements de sécurité
- ⚠ Outils et appareils portatifs à main

LA PUBLICATION U.T.E ET LA NORME NFC 18.510

- ⚠ Habilitation
- ⚠ Obligations de l'employeur
- ⚠ Les personnes intervenantes

- ⚠ Les ouvrages électriques
- ⚠ Les opérations
- ⚠ Les zones d'environnement
- ⚠ Les documents écrits
- ⚠ Les fonctions de l'appareillage

OPERATIONS DE BASSE TENSION

- ⚠ Intervention de dépannage et de connexion
- ⚠ Opérations avec présence de tension
- ⚠ Remplacement de fusibles et de lampes
- ⚠ Surveillance de travaux
- ⚠ Consignation pour travaux
- ⚠ Réalisation d'installations électriques

REGLES COMPLEMENTAIRES (installations HT)

- ⚠ Les locaux réservés aux électriciens
- ⚠ La consignation en HTA (principe)
- ⚠ Travaux au voisinage en HTA

Pratique

- ⚠ Présentation des équipements électriques
- ⚠ Détermination de l'habilitation nécessaire en fonction des zones d'environnement et des travaux ou interventions confiées
- ⚠ Application des règles générales de sécurité

Les exercices pratiques sont orientés sur le repérage des environnements ou locaux à risques, l'application de la prévention du risque électrique et des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique, le balisage de la zone de travaux et sa surveillance, les étapes de consignation, la réalisation de connexions et de déconnexions, la pose d'un EPC, la rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

Validation de la formation

En fin de stage et au vu des résultats, le formateur formulera, à l'employeur, un avis, afin de l'aider à définir le contenu du titre d'habilitation.

Validité 3 ans